

Saint-Prex, le 12 juin 2018

**ASSEMBLEE GENERALE DE PRINTEMPS DE L'ORPC  
DU DISTRICT DE MORGES**

**Extraits de la séance de l'assemblée générale du 17 mai 2018**

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes :

**1. Préavis N° 1/2018- comptes 2017 PCi**

- **vu** le préavis N° 1 du 15 mars 2018 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

- d'adopter le préavis N° 1/2018 - comptes 2017 PCi

Les électeurs peuvent consulter le préavis soumis à référendum au secrétariat de l'association intercommunale ou au greffe municipal de chaque commune concernée.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district de Morges, dans les dix jours suivant la présente publication, aux conditions des articles 112 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

Pour l'Assemblée générale

Le Président :

  
Jean-Michel Lüthi

La Secrétaire :

  
Caroline Comte